Formations
Sport Santé Bien-Être

Présentation

sport • santé • **bien-être**

RÉSEAU **MAYOTTE**

976 # BOUGEONS NOUS !

Le contexte général

Piloté par la Direction de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésion Sociale (DJSCS) de Mayotte et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de l'Océan Indien, le programme Sport Santé Bien-Être voit le jour à Mayotte.
Sur le territoire, ce dispositif est coordonné par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Mayotte.

Ce programme a été établi autour de trois axes :

- **Développer des actions auprès des professionnels** : sensibilisation, mobilisation, formation, recensement, coordination, habilitation.
- **Développer des actions auprès de la population** : soutien des projets de développement du Sport Santé dans les clubs et associations locales, accompagnement des ligues et comités dans l'expérimentation d'actions en Sport Santé.
- **Structurer le dispositif Sport Santé** : diagnostic, communication, évaluation, observation, réseautage…

Afin de pouvoir encadrer le Sport-Santé à Mayotte, le CROS a mis en place la reconnaissance des structures et des encadrants sportifs. Cette reconnaissance s'inscrit dans une démarche sécurité-qualité dont les modalités ont été fixées par l'ensemble du comité de pilotage du plan SSBE (DJSCS, ARS, CROS).

Les engagements du CROS de Mayotte

Afin d'être habilités *« Sport Santé Bien-Être »*, les éducateurs sportifs et les structures devront répondre aux critères suivants :

- Signer et respecter la charte SSBE correspondante.
- Respecter le cahier des charges correspondant.
- Remplir le dossier de demande de reconnaissance.
- Avoir suivi une/des formation(s) SSBE du CROS.

N.B. : Il existe une charte, un cahier des charges et une formation spécifiques pour chacun des niveaux d'intervention en Sport Santé (niveau 1, 2 ou 3).

Les 3 niveaux d'intervention

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (ETP)
Aucune limitation	**Limitation minime**	**Limitation modérée**
Tout public sans contre indication médicale (certificat)	**Public identifié ALD, orientation faite par le médecin traitant** (prescription)	**Public identifié ALD, orientation faite par le médecin traitant** (prescription)
Éducation Pour la Santé (programme EPS)	**Sport Sur Ordonnance** (programme SSO)	**Éducation Thérapeutique du Patient** (programme ETP)
Amélioration, maintien ou renforcement du capital santé par le sport.	**Adoption de comportements favorables à la santé par le sport.**	**Développer son Autonomie, mieux vivre avec sa maladie et avec les autres.**

Les critères d'éligibilité aux différentes formations

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (ETP)
Diplôme de niveau 5 au moins : CQP, diplôme fédéral	**Diplôme de niveau 4 au moins :** BP, DE, DES, BE3	**Diplôme de niveau 4 au moins :** BP, DE, DES, BE3
PSC 1	**PSC 1** (moins de 24 mois)	**PSC 1** (moins de 24 mois)
	Formation SSBE niveau 1	**Formation SSBE niveau 2**

Les contenus pédagogiques

Niveau 1
16h de formation
sur 2 jours

Améliorer, maintenir ou renforcer le capital santé du pratiquant.

Module 1 (4 heures) :
Bilan sportif.

Module 2 (4 heures) :
Les principaux facteurs de risques et les méthodes pour faciliter la reprise et l'adhésion des APS, des sédentaires et des séniors.

Module 3 (4 heures) :
Promotion de la santé.

Module 4 (4 heures) :
Techniques et outils du Sport Santé appliqués à la discipline.

Niveau 2
48h de formation
sur 6 jours

Adapter, sécuriser et évaluer l'activité en fontion des pathologies et du profil fonctionnel du patient.

Module 1 (4 heures) :
Secourisme.

Module 2 (32 heures) :
Connaissance des pathologies, adaptation et sécurisation de l'activité.

Module 3 (12 heures) :
Techniques et outils du Sport Santé appliqués à la discipline.

Niveau 3
42h de formation
sur 6 jours

Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

Module 1 (4 heures) :
Les fondamentaux en santé, la démarche éducative.

Module 2 (14 heures) :
Les principales pathologies chroniques, approche concrète et mise en situation ETP.

Module 3 (14 heures) :
Fonctionnement, démarche et méthodologie, Concevoir, mettre en œuvre et évaluer.

Modalités d'inscription

Date limite d'inscription : 2 semaines avant le début de la formation.
Ces formations seront entièrement prises en charge par le CROS et ses partenaires financiers.

Pour participer, il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous :

BULLETIN D'INSCRIPTION - FORMATIONS CONTINUES - SSBE

Description de la structure

Nom : .....

Type (association, entreprise, ...) : .....

Domaine (sport, culture, jeunesse, ...) : .....

Adresse : .....

Nom, Prénom et contact du représentant : .....

Description du participant

Nom, Prénom : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Fonction : .....

Diplôme : .....

Description de la formation choisie

Intitulé : .....

Dates : .....

Remarques : .....

*Merci de renvoyer ce formulaire par email à : **mayotte@franceolympique.com***
ou par courrier au CROS Mayotte - BP 20 - Kawéni - 97 600 Mamoudzou
ou en main propre au CROS Mayotte - rue du stade de Cavani - 97 600 Mamoudzou

Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le CROS au :

02 69 61 70 44
mayotte@franceolympique.com
Rue du stade de Cavani, 97 600 Mamoudzou
www.cros-mayotte.fr

Vous pouvez également voir notre catalogue
des formations sur notre site internet :
www.cros-mayotte.fr
espace « formations »

Suivez-nous sur Facebook :
Comité Régional Olympique et Sportif Mayotte

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE MAYOTTE

ars Agence de Santé Océan Indien

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CROS MAYOTTE